

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal dimanche 24 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 avril à 20 h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique par convocation du maire Monsieur Thomas BARDY ;

Etaient présents : Thomas Bardy, Maire, Gisèle Froc, 1^{ère} Adjointe, Nicolas Hardel, 2^{ème} Adjoint, Vincent Bertin, Aline Beusquart, Jérémy Ginguéné, Jérôme Lemarié, Alicia Plouhinec, Olivier Simon, formant la majorité des membres en exercice,

Excusés: Pascal Peurois,

Secrétaire : Gisèle Froc

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du lundi 11 avril 2022, il est adopté à l'unanimité.

Affaires inscrites à l'ordre du jour:

1° Choix d'un devis pour l'achat d'un tracteur tondeuse

2° Agent technique: suppression et création d'un emploi temporaire d'agent technique

3° **Questions diverses**

☞ Prochain Conseil municipal le 20 juin à 20h00



Objet n°2022_04_08 : Choix d'un devis pour l'achat d'un tracteur tondeuse

Monsieur le Maire

☞ présente les devis concernant le tracteur tondeuse,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

☞ Choisi le devis de L'entreprise LEGRAS pour un tracteur BX231,

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2022 04 09: Agent technique: suppression et création d'un emploi temporaire d'agent technique

Monsieur le Maire:

☞ rappelle:

➤ les modalités de recrutement d'un agent contractuel

☞ informe l'assemblée que les besoins du service technique amènent à recruter un agent non titulaire pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité. Cet agent assurera des fonctions d'agent technique sur le grade d'adjoint technique territorial, contractuel, 1^{er} échelon, à temps non complet (2.00 heures par semaine) pour la période du 01 mai 2022 au 30 avril 2023 inclus. Son traitement sera calculé par référence à l'indice brut 354 et indice majoré 332.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide:

☞ de supprimer le poste d'agent technique d'une heure trente.

☞ de créer un poste d'agent technique sur le grade d'adjoint technique territorial, contractuel, 1^{er} échelon, à temps non complet (2.00 heures par semaine) pour la période du 01 mai 2022 au 30 avril 2023 inclus.

☞ de pourvoir ce poste par un contrat pris en application de l'article 2 du décret susvisé du 15 février 1988, pour une durée maximum de 12 mois, de définir la rémunération par référence à l'indice brut 354 –échelon 1, - d'inscrire au budget les crédits correspondants,

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toute les démarches y afférentes.



Objet n°2022 04 10: questions diverses

➤ Prochain conseil municipal le lundi 20 juin 2022 à 20h00

➤ Fin du conseil 20h30

Le secrétaire,

Gisèle FROC

Le Président,

Thomas BARDY

Les membres du Conseil Municipal

V. BERTIN

A. BEUSQUART

J. GINGUENÉ

N. HARDEL

J. LEMARIÉ

A. PLOUHINEC

O. SIMON